



**321 rue de Londres
Z.I. les Estaches
62730 LES ATTAQUES**

COMITÉ SYNDICAL DU 09 AVRIL 2024

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre le neuf avril, le Comité Syndical, régulièrement convoqué le trois avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège au SIRA, sous la présidence de Monsieur Guy VERMERSCH, Président.

Membres en exercice : 30 Présents : 19 Nombre de suffrages : 21

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur le Président : VERMERSCH Guy (Oye plage)

TURPIN Allan (Andres), LARUE Etienne (Autingues), PERON Bertrand (Balinghem), BACHELARD Grégory (Bouquehault), DEMILLY Bruno (Campagne-lès-Guines), DENIELE-VAMPOUILLE Nadine (GCTM), DUMONT-DESEIGNE Véronique (GCTM), MIGNOLET Philippe (GCTM), Martin Fabrice (GCTM), LOUCHEZ Laurence (GCTM), ROHART Marie Andrée (Herbighen), LOUCHEZ Jacques (Offekerque), FOURNIER Marie-Cécile (Oye-Plage), VASSEUR Guy (Rodelinghem), POLLAERT Thierry (Saint-Folquin), DOY Jean-Pierre (SANGHEIN), COCQUET Laurent (Vieille-Eglise), VAMPARYS Brigitte (Zutkerque)

ETAIENT EXCUSES :

PERALDI Antoine (CCPO), DELABASSERUE Franck (LOUCHES), FASQUEL Philippe (Saint-Omer Capelle),

ETAIENT ABSENTS :

LECIGNE David (Bainghen), VANDENBERGUE Jean-Claude (CCPO), DUPONT Christophe (CCPO), FIORI Xavier (Guemps), DEFACHELLES Laurent (Hocquinghen), AUDUBERT Guillaume (Licques) WAY Patrick (Nouvelle-Eglise).

POUVOIR : Monsieur BERLY (LANDRETHUN LES ARDRES) a donné pouvoir à Monsieur VERMERSCH (Président) et Monsieur DELABASSERUE (LOUCHES) a donné pouvoir à Madame DUMONT-DESEIGNE (Vice-Présidente).

La séance est ouverte à dix-huit heures trente sous la présidence de Monsieur Guy VERMERSCH au siège du SIRA.

Monsieur Fabrice MARTIN est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2024 est adopté à l'unanimité.

Délibération n°2024-03

BUDGET PRINCIPAL EAU POTABLE - COMPTE DE GESTION 2023

Rapporteur : Monsieur le Président

Le comptable public nous a transmis son compte de gestion pour l'exercice 2023. Les totaux des mandats de paiement et des titres de recettes 2023 s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses 2023	3 247 951,25 €
Recettes 2023	4 173 182,00 €

INVESTISSEMENT

Dépenses 2023	2 008 663,90 €
Recettes 2023	863 953,94 €

Considérant que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, et que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et justifiées,

Le Comité décide à l'unanimité :

- **d'approuver le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2023.**

Délibération n°2024-04

BUDGET PRINCIPAL EAU POTABLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapporteur : Madame DUMONT-DESEIGNE

Tenu par le Président, le compte administratif retrace également les dépenses et les recettes du budget principal du syndicat pour l'exercice 2023. Le compte administratif doit être rigoureusement identique au compte de gestion. Pour rappel, le Président ne peut présider ce point, ni participer au vote.

FONCTIONNEMENT

Dépenses 2023	3 247 951,25 €
Recettes 2023	4 173 182,00 €

Soit un excédent de	925 230.75 €
+ report des années précédentes de	1 634 942.74 €
Soit un résultat de	2 560 173.49 €

INVESTISSEMENT

Dépenses 2023	2 008 663,90 €
Recettes 2023	863 953,94 €

Soit un résultat de	-1 144 709,96 €
+ report des années précédentes de	+ 1 714 634.03 €
Soit un résultat de	+ 569 924.07 €

Restes à réaliser Dépenses	- 296 979 €
Restes à réaliser Recettes	+ 221 241 €

Soit un résultat total de	+ 494 186.07 €
----------------------------------	-----------------------

Considérant que le compte administratif est rigoureusement identique au compte de gestion, le comité décide à l'unanimité :

→ d'arrêter ainsi le compte administratif 2023 pour le budget principal Eau potable.

Toute correspondance est à adresser à :

Monsieur le Président du SIRA – 321 rue de Londres – 62730 LES ATTAQUES

Tél : 03.21.85.53.10 – Courriel : admin@sira-eau.fr – Site internet : www.sira-eau.fr



Délibération n°2024-05

BUDGET PRINCIPAL EAU POTABLE – AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : Monsieur le Président

Le compte de gestion et le compte administratif du budget principal ayant été votés, le comité peut décider de l'affectation de ces résultats 2023. Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de **2 560 173,49 €**
- un résultat consolidé d'investissement positif de **494 186,07 €**

Considérant ce solde excédentaire de fonctionnement en 2023, le Comité décide à l'unanimité :

→ d'affecter, en 2024, 1 000 000 € en section d'investissement (article 1068) pour assurer l'autofinancement des travaux et de reporter 1 560 173,49 € en section de fonctionnement (affectation comptable R002).

Délibération n°2024-06

BUDGET PRINCIPAL EAU POTABLE – BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Monsieur le Président

Le présent budget est soumis au vote du comité, par chapitre. Pour rappel le Débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 27 mars 2024.

Section de fonctionnement

DEPENSES	BUDGET 2023	REALISE 2023	BUDGET 2024
011 - Charges à caractère général	1 420 980,00 €	1 013 645,52 €	1 250 000,00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	760 000,00 €	676 251,14 €	820 000,00 €
014 - Atténuations de produits	544 200,00 €	544 172,00 €	600 000,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	127 514,64 €	- €	538 062,46 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	760 000,00 €	721 181,94 €	730 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	115 250,00 €	112 153,46 €	61 500,00 €
66 - Charges financières	160 000,00 €	155 237,76 €	150 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	1 800 190,74 €	25 309,43 €	1 580 173,49 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	90 000,00 €	- €	20 000,00 €
TOTAL	5 778 135,38 €	3 247 951,25 €	5 749 735,95 €

RECETTES	BUDGET 2023	REALISE 2023	BUDGET 2024
002 - Résultat d'exploitation reporté	1 634 942,74 €	1 634 942,74 €	1 560 173,49 €
013 - Atténuations de charges	88 000,00 €	12 500,86 €	1 800,00 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services	3 650 000,00 €	3 731 554,97 €	3 854 262,46 €
74 - Subventions d'exploitation	4 000,00 €	3 691,50 €	3 500,00 €

75 - Autres produits de gestion courante	45 000,00 €	31 711,57 €	15 000,00 €
77 - Produits exceptionnels	113 728,00 €	152 820,84 €	5 000,00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	242 464,64 €	240 902,26 €	310 000,00 €
TOTAL	5 778 135,38 €	5 808 124,74 €	5 749 735,95 €

Section d'investissement

DEPENSES	2023		2024		
	Prévisionnel	Réalisé	Restes à réaliser	Crédits Nouveaux	TOTAL
20 - Immobilisations incorporelles	335 977,50 €	47 627,50 €	176 174,00 €	75 000,00 €	251 174,00 €
21 - Immobilisations corporelles	715 640,00 €	195 338,24 €	120 805,00 €	795 000,00 €	915 805,00 €
23 - Immobilisations en cours	1 246 534,03 €	1 237 606,00 €		1 272 248,53 €	1 272 248,53 €
16 - Emprunts	250 000,00 €	247 199,90 €		260 000,00 €	260 000,00 €
020 - Dépenses Imprévues	50 000,00 €	- €		50 000,00 €	50 000,00 €
458102 - Défense incendie	39 990,00 €	39 990,00 €			
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	242 464,64 €	240 902,26 €		310 000,00 €	310 000,00 €
TOTAL	2 880 606,17 €	2 008 663,90 €	296 979,00 €	2 762 248,53 €	3 059 227,53 €

RECETTES	2023		2024		
	Prévisionnel	Réalisé	Restes à réaliser	Crédits nouveaux	TOTAL
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement	1 714 634,03 €	1 714 634,03 €		569 924,07 €	569 924,07 €
021 - Virement de la section d'exploitation	127 514,64 €	- €		538 062,46 €	538 062,46 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	760 000,00 €	721 181,94 €		730 000,00 €	730 000,00 €
10 - Dotations	- €	- €		1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
13 - Subventions d'investissement	207 457,50 €	121 310,00 €	221 241 €	0,00 €	221 241,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	52 000,00 €	- €		0,00 €	0,00 €
458202 - Défense incendie	19 000,00 €	21 462,00 €		0,00 €	0,00 €
TOTAL	2 880 606,17 €	2 578 587,97 €	221 241 €	2 837 986,53 €	3 059 227,53 €

Le Comité décide à l'unanimité :

→ d'adopter le budget primitif 2024 du budget principal Eau potable selon les montants indiqués par chapitre

Délibération n°2024-07

DIAGNOSTIC DU FORAGE DE RODELINGHEM

Rapporteur : Monsieur le Président

Dans la continuité de sa décision prise par délibération le 26/04/2022 de définir les nappes et les forages de ANDRES et LICQUES comme étant stratégiques, le SIRA souhaite réaliser un diagnostic du forage de RODELINGHEM.

En effet, celui-ci est à l'arrêt depuis 2020 sans véritable explication. Selon l'arrêté préfectoral, le forage de RODELINGHEM a une capacité de production de 500 m³/jour.

Il permet de compléter, avec le forage F3 de ANDRES et le forage de BALINGHEM, l'alimentation des communes de RODELINGHEN, LANDRETHUN-LES-ARDRES, BREMES-LES-ARDRES, BALINGHEN, LOUCHES, AUTINGUES et une sécurisation du secteur de LICQUES via différents réservoirs.

L'objectif de ce diagnostic est de vérifier l'état du puit, l'état des pompes et colonnes, de vérifier la qualité de la nappe (les niveaux, les pollutions éventuelles) et de proposer un chiffrage de remise en service du forage.

Le coût de l'étude est de 20 000 € H.T

Le Comité décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président :

- à solliciter officiellement la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et à signer la convention en retour ;
- à lancer la procédure de consultation des entreprises et à signer toutes les pièces de celle-ci ;
- à notifier la consultation à la société retenue ;
- à signer tous documents relatifs à cette affaire

Délibération n°2024-08

REALISATION D'UN PGSSE

Rapporteur : Monsieur le Président

Dans la continuité de son étude patrimoniale, le SIRA a l'obligation de mettre en place un Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) sur l'ensemble de ses ouvrages d'eau potable.

En effet, la directive européenne sur l'eau potable publiée le 16 décembre 2020 rend obligatoire les plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE) à l'horizon 2027/2029.

Le PGSSE est une approche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine.

Le moyen le plus efficace pour y parvenir consiste à appliquer une stratégie générale de prévention et d'anticipation passant par une évaluation et une gestion préventive des risques, couvrant toutes les étapes de l'approvisionnement en eau, du captage au robinet du consommateur.

Il s'agit pour les services d'eau potable de passer d'une culture de la réaction à une culture d'anticipation : la démarche PGSSE s'appuie en effet sur des méthodes d'analyse des dangers et d'évaluation des risques éprouvées dans le domaine de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires.

Le coût de l'étude est de 35 000 € H.T.

Toute correspondance est à adresser à :

Monsieur le Président du SIRA – 321 rue de Londres – 62730 LES ATTAQUES

Tél : 03.21.85.53.10 – Courriel : admin@sira-eau.fr – Site internet : www.sira-eau.fr



Le Comité décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président :

- à solliciter officiellement la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et à signer la convention en retour ;
 - à lancer la procédure de consultation des entreprises et à signer toutes les pièces de celle-ci ;
 - à notifier la consultation à la société retenue ;
 - à signer tous documents relatifs à cette affaire
-

Délibération n°2024-09

REHABILITATION DE LA TELEGESTION

Rapporteur : Monsieur le Président

Le suivi du fonctionnement des ouvrages à distance a été mis en place au début des années 2000. L'ensemble des ouvrages du Syndicat (7 forages, 12 supprimeurs et 7 réservoirs) a été équipé de matériels pour faire remonter les informations sur la quantité d'eau potable transitant dans ceux-ci.

Suite à l'étude patrimoniale, démarré à la fin d'année 2022, la phase diagnostic du patrimoine a mis en avant un nombre important d'équipements défectueux pour la supervision.

En effet, 35 compteurs de sectorisation datant des années 2000 ne renvoyaient plus les informations sur le PC de supervision, présent au SIRA.

Après un audit complet des ouvrages et en vue d'améliorer la télégestion, le SIRA ambitionne sur l'année 2024 le remplacement des 35 compteurs défectueux, le remplacement de 50 têtes émettrices sur les compteurs existants et une refonte de son PC de supervision pour un budget de 130 000 € H.T.

L'étude patrimoniale a été mise à l'arrêt le temps de réhabiliter la supervision afin de pouvoir apporter le maximum d'informations à la modélisation hydraulique du réseau du SIRA.

Le Comité décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président :

- à solliciter officiellement la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et à signer la convention en retour ;
- à lancer la procédure de consultation des entreprises et à signer toutes les pièces de celle-ci ;
- à notifier la consultation à la société retenue ;
- à signer tous documents relatifs à cette affaire

Délibération n°2024-10

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - COMPTE DE GESTION 2023

Rapporteur : Monsieur le Président

Le comptable public nous a transmis son compte de gestion pour l'exercice 2023. Les totaux des mandats de paiement et des titres de recettes 2023 s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses 2023	546 418.53 €
Recettes 2023	573 698.68 €

INVESTISSEMENT

Dépenses 2023	499 950.66 €
Recettes 2023	929 232.12 €

Considérant que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, et que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et justifiées,

Le Comité décide à l'unanimité :

→ d'approuver le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2023.

Délibération n°2024-11

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapporteur : Madame DUMONT-DESEIGNE

Tenu par le Président, le compte administratif retrace également les dépenses et les recettes du budget pour l'exercice 2023. Le compte administratif doit être rigoureusement identique au compte de gestion. Pour rappel, le Président ne peut présider ce point, ni participer au vote.

FONCTIONNEMENT

Dépenses 2023	546 418.53 €
Recettes 2023	573 698.68 €

Soit un excédent de	27 280.15 €
+ report des années précédentes	
de	11 532.44 €
Soit un résultat de	38 812.59 €

INVESTISSEMENT

Dépenses 2023	499 950.66 €
Recettes 2023	929 232.12 €

Soit un résultat de	429 281.46 €
+ report des années	
précédentes de	-163 713.33 €
Soit un résultat de	265 568.13 €

Restes à réaliser Dépenses	- 2970 €
Restes à réaliser Recettes	+ 2970 €

Soit un résultat total de	265 568.13 €
----------------------------------	---------------------

Considérant que le compte administratif est rigoureusement identique au compte de gestion, le Comité décide à l'unanimité :

→ d'arrêter ainsi le compte administratif 2023 pour le budget annexe assainissement collectif.

Toute correspondance est à adresser à :

Monsieur le Président du SIRA – 321 rue de Londres – 62730 LES ATTAQUES
Tél : 03.21.85.53.10 – Courriel : admin@sira-eau.fr – Site internet : www.sira-eau.fr



Délibération n°2024-12

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : Monsieur le Président

Le compte de gestion et le compte administratif du budget principal ayant été votés, le comité peut décider de l'affectation de ces résultats 2023. Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement à affecter de **38 812.59 €**
- un résultat positif d'investissement de **265 568.13 €**

Considérant qu'il n'y a pas de besoin de financement de la section d'investissement en 2024, le Comité décide à l'unanimité :

- de reporter l'excédent de fonctionnement 2023 en section de fonctionnement 2024, soit **38 812.69 €** (affectation comptable R002).
- de reporter le résultat positif d'investissement de 2023 en section d'investissement 2024, soit **265 568.13 €**

Délibération n°2024-13

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF – BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Monsieur le Président

Le présent budget est soumis au vote du comité, par chapitre. Pour rappel le Débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 27 mars 2024.

Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
011 - Charges à caractère général	163 000.00 €	155 787.19 €	173 000 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	65 000.00 €	64 226.08 €	60 000 €
014 - Atténuations de produits	25 000.00 €	25 150.00 €	27 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	126 000.00 €	36 541.83 €	17 500 €
66 - Charges financières	14 000.00 €	13 495.35 €	13 000 €
67 - Charges exceptionnelles	6 850.00 €	2 399.96 €	3 000 €
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	5 000.00 €		6 000 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	250 000.00 €	248 818.12 €	260 000 €
023 - Virement à la section d'investissement	40 233.74 €		64 541.59 €
TOTAL	695 233,74 €	546 418.53 €	624 041.59 €

Toute correspondance est à adresser à :

Monsieur le Président du SIRA – 321 rue de Londres – 62730 LES ATTAQUES

Tél : 03.21.85.53.10 – Courriel : admin@sira-eau.fr – Site internet : www.sira-eau.fr



RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2023	Réalisé 2023	BP 2024
002 - Résultat d'exploitation reporté	11 532.44 €	11 532.44 €	38 812.59 €
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services	370 000.00 €	366 319.71 €	372 500 €
74 - Subventions d'exploitation	147 000.00 €	44 665.00 €	32 000 €
75 - Autres produits de gestion courante	30 000.00 €	17 600.00 €	40 000 €
77 - Produits exceptionnels	- €	8 412.67 €	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	136 701.30 €	136 701.30 €	140 729.00 €
TOTAL	695 233.74 €	585 231.12 €	624 041.59 €

Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2023		2024		
	BP	Réalisé	RAR	Crédits nouveaux	TOTAL BP
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	163 713,33 €	163 713,33 €			
16 - Emprunts et dettes assimilées	153 500,00 €	152 838,86 €		151 000,00 €	151 000,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	40 000,00 €			65 000,00 €	65 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	117 750,00 €	36 344,96 €	2 970 €	164 000,00 €	166 970,00 €
23 - Immobilisations en cours	291 150,44 €	174 065,54 €		749 939,28 €	749 939,28 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	136 701,30 €	136 701.30 €		140 729 €	140 729 €
45 – Compte de tiers				80 000 €	80 000 €
TOTAL	902 815,07 €	663 663,99 €	2 970 €	1 350 668,28 €	1 353 638,28 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2023		2024		
	BP	Réalisé	RAR	Réalisé	TOTAL BP
001 - Solde d'exécution	- €			265 568,13 €	265 568,13 €
13 - Subventions d'investissement	151 164,00 €	227 791,18 €	2 970 €	579 058,56 €	582 028,56 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	151 164,00 €	142 369,49 €		101 500,00 €	101 500,00 €
10 – Dotations	310 253,33 €	310 253,33 €			
021 - Virement de la section d'exploitation	40 233,74 €			64 541,59 €	64 541,59 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	250 000,00 €	248 818,12 €		260 000 €	260 000 €
45 – Compte de tiers				80 000 €	80 000 €
TOTAL	902 815,07 €	929 232,12 €	2 970 €	1 350 668,28 €	1 353 638,28 €

Le Comité décide à l'unanimité :

→ **d'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe Assainissement Collectif selon les montants indiqués par chapitre.**

DEMANDE D'AIDE DANS LE CADRE DU PLAN D'URGENCE INONDATIONS

Rapporteur : Monsieur le Président

Suite aux inondations du mois de novembre 2023, la station d'épuration de LES ATTAQUES a subi d'importants dégâts suite à une montée soudaine du cours d'eau, le Vinfil, provoquant de nombreux désordres sur les équipements existants. La station d'épuration de CAMPAGNE-LES-GUINES a également essuyé une coulée de boues des champs environnant provoquant des dysfonctionnements dans la station. Les deux STEP ont été mises à l'arrêt plus de 10 jours consécutifs.

De plus, certaines armoires de commande de postes de refoulement des eaux usées à BALINGHEM et ANDRES se sont retrouvées sous les eaux.

Les services du SIRA ont réalisé un état des lieux des dégradations :

- ✓ Sur la STEP de LES ATTAQUES :
 - Le portail à l'entrée de la station est à remplacer - montant des travaux = 13 000 € H.T.
 - Les 2 pompes du poste de refoulement des eaux traitées vers le Canal de Calais sont hors service et doivent être remplacées (les pompes ont fonctionné 24h/24 lors de l'afflux d'eau et sont aujourd'hui hors service au niveau électrique). L'alimentation électrique du poste a également été sous les eaux et doit être reprise. L'étanchéité du poste doit être refaite – montant des travaux = 24 000 € H.T.
 - Des eaux chargées en boues ont colmaté les diffuseurs d'air dans le bassin d'Aération. L'ensemble des diffuseurs d'air sont à remplacer – montant des travaux = 41 000 € H.T.
- ✓ Sur les postes de refoulement de BALINGHEM et ANDRES :
 - Les armoires de commandes des postes de refoulement rue du Marais à BALINGHEM, rue du Fort à BALINGHEM, rue de la Rivière à ANDRES et rue du Milieu à ANDRES se sont également retrouvées sous les eaux. L'ensemble des armoires de commande des postes sont à reprendre, y compris les équipements de télégestion permettant de piloter les postes à distance – montant des travaux = 60 000 € H.T.
- ✓ Sur la STEP de CAMPAGNE-LES-GUINES :
 - Les boues ont envahi le poste toutes eaux, provoquant l'apport de boues dans le bassin d'aération – un nettoyage du poste et du bassin est à prévoir et la batimétrie est à reprendre dans le bassin – montant des travaux = 17 000 € H.T.
 - Afin d'éviter une nouvelle coulée de boues dans la station, il faut créer un fossé en périphérie (avec busage d'une partie) – montant des travaux = 12 000 € H.T.

L'ensemble des travaux est estimé à 167 000 € H.T. Une déclaration de sinistre a été faite auprès de notre assureur et le SIRA touchera une indemnité de 20 506.50 € H.T.

Une demande d'aide d'urgence a été déposée auprès de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et auprès des services de l'Etat. Les dossiers sont en cours d'instructions.

Monsieur TURPIN interpelle les élus du SIRA sur la nécessité de questionner les institutions, gérant les cours d'eau (en particulier la rivière neuve), sur les débordements des derniers mois et d'exposer les impacts sur le réseau d'assainissement collectif du SIRA.

Le Comité décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président :

- à solliciter officiellement la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et à signer la convention en retour ;
- à lancer la procédure de consultation des entreprises et à signer toutes les pièces de celle-ci ;
- à notifier la consultation à la société retenue ;
- à signer tous documents relatifs à cette affaire

Délibération n°2024-15

**TRAVAUX ASSAINISSEMENT - POSE DE COLLECTEUR ET REALISATION DE BRANCHEMENTS A
CAMPAGNE-LES-GUINES (RUE DU BERK ET RUE ANGLAISE)**

Rapporteur : Monsieur le Président

La commune de Campagne-lès-Guines souhaite réaliser une tranche de réseau d'assainissement sur la rue du Berk et la rue Anglaise, en prolongement des réseaux existants.

Le montant prévisionnel total des travaux est de 600 000 € HT, financé à hauteur de 263 900 € HT par l'Agence de l'eau (subvention et avance remboursable sur 20 ans).

La part à financer de 336 100 € HT étant trop importante pour n'être supportée que par le budget Assainissement du SIRA, une participation exceptionnelle de la commune concernée est proposée.

Cette possibilité d'avoir recours au financement communal est offerte par l'article L.2224-2 du CGCT dans la mesure où la réalisation de ces investissements, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne pourrait être financée sans augmentation excessive des tarifs (la part assainissement de la facture d'eau potable devrait être doublée pour tous les abonnés).

Le plan de financement proposé est le suivant :

<u>LIBELLES</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Travaux extension du réseau de 956m + 58 branchements	536 500 € H.T.	
Etude HAP/Amiante	4 000 € H.T.	
SPS	4 000 € H.T.	
Contrôles Réception (Vidéo, Etanchéité, Compactage)	25 000 € H.T.	
Frais ENEDIS - Raccordement Electrique	5 000 € H.T.	
Levé Géomètre	3 500 € H.T.	
Mission Maitrise d'Œuvre SIRA (3,8 %) (Montant calculé sur les 578 000 € de dépenses prévisionnelles)	22 000 € H.T.	
<u>TOTAL DES DEPENSES</u>	<u>600 000 € H.T.</u>	-

<i>Aide Agence de l'Eau Artois Picardie</i> <i>(Base subventionnable = 7000€ x58 branchements = 406 000 € H.T.)</i>		
Avance Agence de l'Eau (25 %)		101 500 € H.T.
Subvention Agence de l'Eau (25%+15%)		162 400 € H.T.
<u>TOTAL AGENCE DE L'EAU =</u>		<u>263 900 € H.T.</u>
<u>SOLDE A LA CHARGE DE LA COMMUNE</u>		336 100 € H.T.
<u>TOTAL GENERAL =</u>		<u>600 000 € H.T.</u>
		<u>600 000 € H.T.</u>

Lors de l'établissement des bilans de dépenses définitifs après réalisation des travaux, les frais de maîtrise d'œuvre seront arrêtés avec un taux de 3.8 % et la répartition des dépenses restant à la charge de la commune sera arrêtée en prenant en compte le montant réel des dépenses et des différentes aides obtenues.

Monsieur TURPIN souhaite savoir qui rembourse l'avance de l'Agence de l'Eau. Monsieur VERMERSCH précise que c'est le SIRA qui va rembourser l'avance sur un délai de 20 ans à taux Zéro.

Le Comité décide :

- **de valider le plan de financement avec les prescriptions ci-dessus,**
- **d'autoriser le Président à solliciter officiellement la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et à signer la convention en retour ;**
- **d'autoriser le Président à signer la convention avec la commune de Campagne-lès-Guines concernant la réalisation et le financement de ces travaux ;**
- **d'autoriser le Président à lancer la procédure de consultation des entreprises et à signer toutes les pièces de celle-ci ;**
- **d'autoriser le Président à notifier la consultation aux sociétés retenues ;**
- **d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.**

VOTE : 20 POUR, 1 ABSTENTION (Monsieur DEMILLY)

Délibération n°2024-16

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - COMPTE DE GESTION 2023

Rapporteur : Monsieur le Président

Le comptable public nous a transmis son compte de gestion pour l'exercice 2023. Les totaux des mandats de paiement et des titres de recettes 2023 s'établissent ainsi :

FONCTIONNEMENT

Dépenses 2023	48 197,56 €
Recettes 2023	41 587,89 €

INVESTISSEMENT

Dépenses 2023	0 €
Recettes 2023	0 €

Considérant que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice précédent, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, et que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et justifiées,

Le Comité décide à l'unanimité :

→ d'approuver le compte de gestion du trésorier pour l'exercice 2023.

Délibération n°2024-17

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Rapporteur : Madame DUMONT-DESEIGNE

Tenu par le Président, le compte administratif retrace également les dépenses et les recettes du budget pour l'exercice 2023. Le compte administratif doit être rigoureusement identique au compte de gestion. Pour rappel, le Président ne peut présider ce point, ni participer au vote.

FONCTIONNEMENT

Dépenses 2023	48 197,56 €
Recettes 2023	41 587,89 €

INVESTISSEMENT

Dépenses 2023	0 €
Recettes 2023	0 €

Soit un résultat de	- 6 609,67 €
+ report des années précédentes de	5 872,13 €
Soit un total de	- 737,54 €

Considérant que le compte administratif est rigoureusement identique au compte de gestion, le Comité décide à l'unanimité :

→ d'arrêter ainsi le compte administratif 2023 pour le budget annexe assainissement non collectif.

Toute correspondance est à adresser à :

Monsieur le Président du SIRA – 321 rue de Londres – 62730 LES ATTAQUES
Tél : 03.21.85.53.10 – Courriel : admin@sira-eau.fr – Site internet : www.sira-eau.fr



Délibération n°2024-18

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – AFFECTATION DES RESULTATS

Rapporteur : Monsieur le Président

Le compte de gestion et le compte administratif du budget principal ayant été votés, le comité peut décider de l'affectation de ces résultats 2023.

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 737,54 €, le Comité décide à l'unanimité :

→ de reporter ce résultat négatif en section de fonctionnement (D 002).

Délibération n°2024-19

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Monsieur le Président

Le présent budget est soumis au vote du comité, par chapitre. Pour rappel le Débat d'orientations budgétaires a eu lieu le 27 mars 2024.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP2023	Réalisé	BP 2024
002 – Résultat d'exploitation reporté			737,54 €
011 - Charges à caractère général	34 726,30 €	29 261,86 €	32 000,00 €
012 - Charges de personnel	20 000,00 €	18 935,70 €	9 262,46 €
TOTAL	54 726,30 €	48 197,56 €	42 000,00 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP2023	Réalisé	BP 2024
002 - Résultat d'exploitation reporté	5 872,13 €	5 872,13 €	
70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de services	49 000,00 €	41 587,89 €	42 000,00 €
TOTAL	54 726,30 €	47 587,89 €	42 000,00 €

Le Comité décide à l'unanimité :

→ d'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe Assainissement Non-Collectif selon les montants indiqués par chapitre.

QUESTIONS DIVERSES

- *A la demande de Monsieur le Président, Monsieur FONTAINE propose d'organiser une visite des ouvrages du SIRA le Vendredi 31 Mai 2024 à partir de 14h00.*

L'ensemble des membres (titulaires et suppléants) du comité du SIRA est invité à cette visite.

Monsieur FONTAINE transmettra, début mai, un mail d'invitation à l'ensemble des membres du comité et Monsieur le Président demande que chaque participant, souhaitant faire cette visite, confirme sa présence afin d'organiser au mieux celle-ci.

La séance est levée à 20h30.